

« Les agriculteurs pourront utiliser le Roundup mais pas moi ? »

ENVIRONNEMENT. Les jardiniers amateurs s'interrogent après l'annonce de Ségolène Royal d'interdire la vente en libre service de ce désherbant classé cancérigène probable.

DANS LE RAYON du Jardiland de Bonneuil (Val-de-Marne), le désherbant Roundup, commercialisé par Monsanto, trône presque comme une provocation. C'est dans ce magasin que Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, viendra aujourd'hui expliquer tout le mal qu'elle pense de ce produit à base de glyphosate, récemment classé parmi les cancérigènes probables ou possibles par l'agence du cancer de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Dimanche, elle a annoncé qu'elle voulait interdire sa vente en libre service dans les magasins spécialisés. Hier, nombre de jardiniers amateurs raillaient l'hypocrisie de la mesure, déjà prévue d'ailleurs à l'horizon 2018 par le plan Ecophyto 2 interdisant la vente en libre service de tous les pesticides.

Il faudra passer par un conseiller du magasin

« Soit c'est dangereux et on l'interdit complètement, soit il est autorisé pour tous. Il ne peut pas y avoir d'entre-deux. Si j'ai bien compris, les agriculteurs pourront continuer à arroser leurs champs avec du Roundup, mais moi, avec mon jardin de 60 m², je ne peux plus ? Allons, c'est faire de l'écologie sans en faire vraiment et éviter de se mettre les syndicats d'agriculteurs à dos », peste Rui, propriétaire d'une maison à Sucy-en-Brie (Val-de-Marne), et qui avoue utiliser ce produit sur sa terrasse « lors-



Bonneuil (Val-de-Marne), hier. Après l'annonce de la ministre, de nombreux jardiniers amateurs raillent une mesure jugée hypocrite. (LP/Philippe Lavielle.)

que les herbes indésirables se glissent entre les dalles ».

Greenpeace France, sur son compte Twitter, interroge également : « Pesticides chez les particuliers = 5 % des usages seulement. A quand un changement de modèle agricole ? » Toutefois, si Rui veut continuer à acheter du Roundup, il le pourra. L'interdiction de vente en libre servi-

ce implique seulement de passer par un conseiller du magasin pour l'obtenir. Il n'empêche, l'association de consommateurs CLCV n'a pas boudé son plaisir en saluant la mesure. Elle s'est dite hier « favorable à l'interdiction de la vente en libre service de l'ensemble des produits contenant du glyphosate : en jardinerie mais également dans les supermarchés et

les magasins de bricolage », et estime indispensable que les jardiniers amateurs soient orientés vers des alternatives existantes : l'huile de coude, les produits bio ou le paillage pour empêcher les mauvaises herbes de faire leur trou.

Valérie, venue chercher de l'anti-pucerons bio pour ses rosiers avec son petit Gabriel dans les bras, ap-

plaudit. « Avant l'arrivée des enfants, je m'en fichais un peu des produits que je mettais dans le jardin. Désormais, mon mari et moi sommes plus vigilants avec ces histoires de pesticides. Cette alerte de la ministre devrait davantage sensibiliser les jardiniers du dimanche comme moi. C'est un petit pas, mais il fallait le faire. »

CHRISTINE MATEUS